



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2023



DOSSIER N° 2023-16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le cinq avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BOULINEAU Christophe -
Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme
DROCOURT Angélique - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien -
Mmes LAFARGUE Claudine - M. LIGONNIERE Vincent - PERONNET Odile -
TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent
M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique
Mme GREGORUTTI Aurélie excusée
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme PERONNET
Odile
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAPOUL Sabine

M. le Maire propose au conseil municipal après avoir examiné les comptes mors de plusieurs réunions de la commission des finances, d'adopter le Budget Primitif 2023 présenté en équilibre, aux sommes de 2 127 227,89 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et 1 879 200,00€ en dépenses et en recettes d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR
14 VOIX POUR ET 4 CONTRE
(Mme BENAZET -MM. BOULINEAU - GALIAY - Mme TORILLON)

ARTICLE 1 : D'adopter le Budget Primitif 2023 présenté en équilibre, aux sommes de 2 127 227,89 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et 1 879 200,00€ en dépenses et en recettes d'investissement.

ARTICLE 2 : De transmettre la présente délibération à Madame Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 13 avril 2022
Le Maire,

(Signature of Pierre LAGARRIGUE)
Pierre LAGARRIGUE